

Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°628

ADDITIF N°1

au Règlement Particulier

7.3P. COURSE

Les ordres de départ pour les essais et la course seront définis comme suit :

ESSAIS :

- 1) Epreuve de régularité : VHRS -> VMRS dans l'ordre des numéros.
- 2) Voitures de production (Série B) dans l'ordre décroissant des numéros.
- 3) Voitures de sport (Série A) dans l'ordre décroissant des numéros.

COURSE :

- 1) Epreuve de régularité : VHRS -> VMRS dans l'ordre des numéros avec un reclassement pour les concurrents ayant changé de temps cible après les essais.
- 2) Voitures de production (Série B) dans l'ordre inverse du classement des essais chronométrés.
- 3) Voitures de sport (Série A) dans l'ordre inverse du classement des essais chronométrés.

Si deux montées d'essais sont effectuées, la 2^e sera prise en compte pour le reclassement.

Saint-Denis,
Le Jeudi 20 novembre 2024.

Le Comité d'Organisation



Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1ère réunion